

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-63/SG/IAM portant désignation des membres des Conseils urbains d'arrondissement de la ville de Djibouti.

n° 74-63/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

10 janvier 1974

Numéro JO

n° 2 du 25/01/1974

Date du numéro

25 janvier 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Le Conseil urbain du 1° arrondissement est composé comme suit : Président : Le Chef de District de Djibouti. Président suppléant : Le Chef du 1° arrondissement. A) – NOTABILITES Membres : Le Chef du quartier n° 1 ou son adjoint ; Le Chef du quartier n° 2 ou son adjoint ; Le Chef du quartier n° 3 ou son adjoint ; Le Chef du quartier n° 4 ou son adjoint. etc. etc. B) – REPRESENTANTS DES COMMERCANTS. ARTISANS ET INDUSTRIELS Membres : Mohamed Djama Arraleh ; Issa Farag ; Abdallah Ahmed Farah Mahmoud Hassan ; Enab Houssein Arab ; Ismaïl Roblé Guedi dit « Idle » ; Abdallah Yahya Abdou ; Djama Abdi Bakal ; see Houssein Doualeh Guireh. C) – REPRESENTANTS EMPLOYES ET SALARIES Membres : Mohamed Saïd Ahmed dit « Karayareh » ; Mohamed Aden Ahmed Dini (Météo) ; Ahmed Mohamed Oubadi ; Youssouf Moussa ; Mme Fatma Vassin Chirwa dite « Loula » ; Ahmed Omar Bouh. D) – REPRESENTANTS DES JEUNES Membres : Ali Abdi Farah ; Aboubaker Ali Mohamed ; Awad Ali Saleh. E) – PERSONNALITES DESIGNÉES EN RAISON DE LEURS COMPETENCES Membres : Saleh Ahmed Koubati ; Djama Oudin ; Mohamed Aref Bourhan. Art. 2. — Le Conseil urbain du 2° arrondissement est composé comme suit : Président : Le Chef de District de Djibouti. Président suppléant : Le Chef du 2° arrondissement. A) – NOTABILITES Membres : Le Chef du quartier n° 5 ou son adjoint Le Chef du quartier n° 6 ou son adjoint : Le Chef du quartier n° 7 ou son adjoint. B) – REPRESENTANTS DES COMMERCANTS, ARTISANS ET INDUSTRIELS Membres : Moussa Malo Haga ; Abdillahi Farah Moussa ; Mahmoud Warsama Arred ; Omar Djama dit « Agaweyne » ; Saleh Osman ; Saïd Guedi Waïs ; Mohamed Saïd Naïf ; Elmi Assowé Waberi ; Ismaïl Ahmed Kalinie dit Ismaïl Yehye, C) – REPRESENTANTS DES EMPLOYES ET SALARIES Membres : Osman Chiré Guedi ; Abib Aman ; Ismail Abdillahi Egué Hassan Roblé Fod ; Boissay André ; Hadji Aouled Miguil Farah. D) – REPRESENTANTS DES JEUNES Membres : Ahmed Guirré Waberi Mohamed Saïd Abdallah ; Omar Hoche Guellé ; Aden Djama Doualeh. E) – PERSONNALITES DESIGNÉES EN RAISON DE LEURS COMPETENCES Membres : Warsama Mohamed Chiré ; Aboubaker Asso ; . Khairé Bouraleh Farah ; Assowé Waïss Abane ; Ibrahim Ahmed God. Art. 3. — Le Conseil urbain du 3° arrondissement est composé comme suit : Président : Le Chef du District de Djibouti. Président suppléant : Le Chef du 3° arrondissement. A) – NOTABILITES Membres : Le Chef de quartier : Le chef de quartier adjoint. B) – REPRESENTANTS DES COMMERCANTS., ARTISANS ET INDUSTRIELS Membres : Christophe Paul, Djama Riyaleh Affi ; Ahmed Mohamed Awad Roubah ; Ahmed Abdou Abdallah ; Moumin Guireh Rayaleh. C) – REPRESENTANTS DES EMPLOYES ET SALARIES Membres : Haroun Abakari Dabalé ; Abass Moussa Houmed ; Ali Zeid Saleh Mohda ; Ahmed Aman Ahmed, D) – REPRESENTANTS DES JEUNES Membres : Nacer Ahmed Mohamed Awal Mohamed Salem Ali. E) – PERSONNALITES DESIGNÉES EN RAISON DE LEURS COMPETENCES Membres : Mohsen Saleh ; de Ahmed Abdi Ghaleb ; Ali Ahmed Idriss

